



Bitche, le 1 novembre 2024

Monsieur le Préfet de la Moselle
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

9, Place de la Préfecture
B.P. 71014
57034 METZ

Objet : Avis sur une procédure
de désaffectation d'un bien
affecté au service public
Réf : AG Pop/SL/2024-486/SL

Monsieur le Préfet,

Lors de sa séance du 30 janvier 2024, le Conseil Municipal m'a autorisé à engager une procédure d'extension du cimetière communal situé Rue de Sarreguemines à Bitche. Le manque de places dans le cimetière actuel et notamment dans le carré confessionnel musulman motive cette demande.

L'extension projetée aurait pour assiette une partie de la cour de l'école primaire des Remparts.

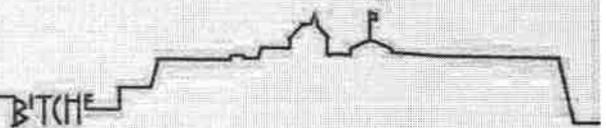
Aussi, je sollicite votre avis concernant une procédure de désaffectation du service public de l'enseignement de cette partie de la cour de l'école primaire des Remparts (cf. plans ci-joints matérialisant l'extension demandée).

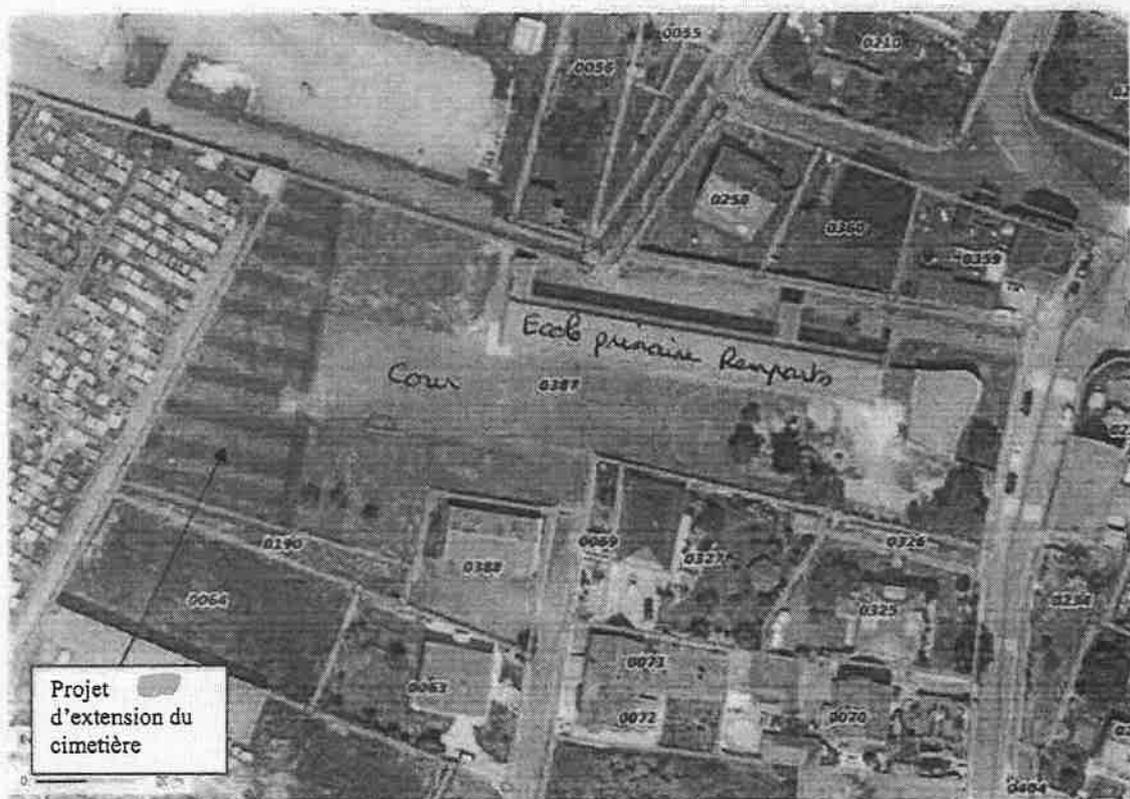
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous.

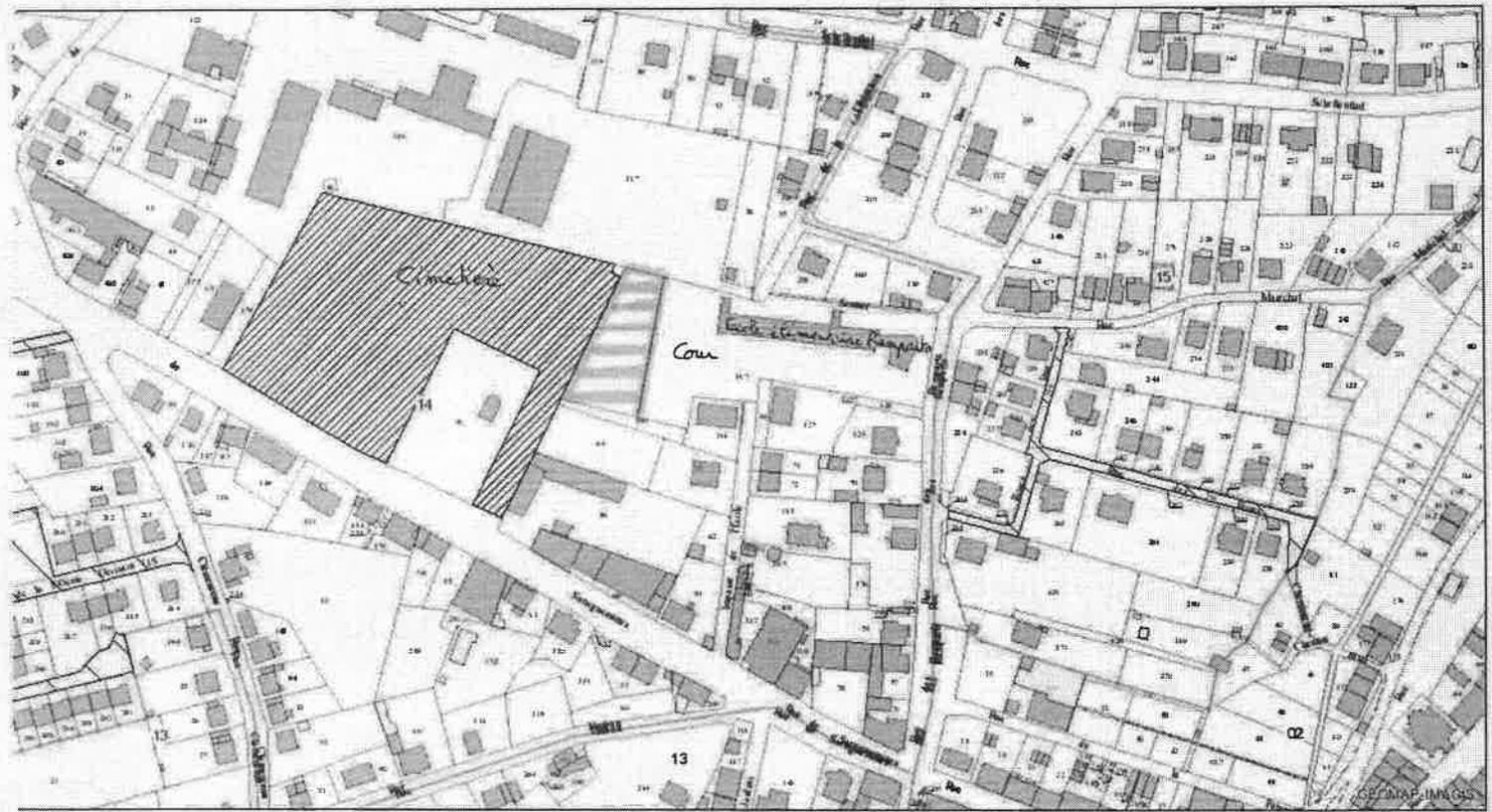
Benoît KIEFFER
Maire de Bitche

Copie pour information :
Sous Préfecture de Sarreguemines





Découpage parcellaire dans la zone de projet



1:2 397

